



Habitants
2 857 279

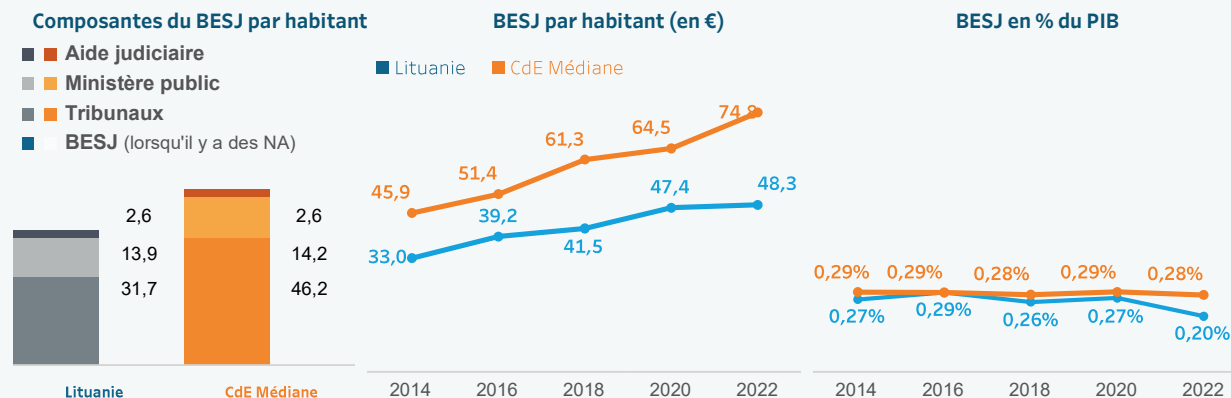


PIB par habitant
23 576 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
21 468 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



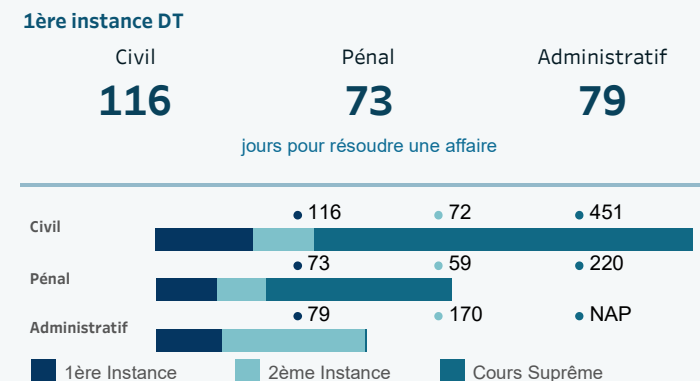
Budget : En 2022, la Lituanie a consacré 137 971 573 € à son système judiciaire, soit 48,3 € par habitant, ce qui est inférieur à la médiane du CoE. Ce budget constitue 0,20% du PIB, ce qui est également inférieur à la médiane du CoE. Le budget des tribunaux par habitant n'a pas évolué depuis 2020 et est resté inférieur à la médiane du CoE. Les fonds destinés au ministère public et à l'aide judiciaire par habitant se situent approximativement au niveau des médianes respectives du CoE.

Spécialisation des procureurs : Le Bureau du Procureur général et les Bureaux des procureurs régionaux disposent de procureurs spécialisés dans les crimes de violence sexuelle, les crimes contre les enfants et la famille. Les Bureaux des procureurs de district ont des procureurs spécialisés dans la violence domestique. La spécialisation est l'un des critères d'attribution des affaires aux procureurs.

Technologies de l'information et de la communication (TIC) : La Lituanie a un indice de déploiement des TIC de 6,1, appartenant au groupe d'États ayant l'indice le plus élevé. L'indice TIC semble le plus fort dans la catégorie "Gestion des affaires" où il est légèrement plus élevé que l'indice total. La Lituanie se caractérise par une disponibilité élevée du taux d'utilisation des différents outils TIC déployés, ce qui permet d'estimer l'indice du taux d'utilisation.

Charge de travail des tribunaux : Suite aux modifications apportées en 2022 au Code civil, au Code de procédure civile et à la Loi sur les tribunaux, les fonctions qui ne sont pas intrinsèques au pouvoir judiciaire ont été transférées à d'autres institutions, telles que les notaires ou les agents d'exécution. Un tribunal administratif régional a été créé à la place des deux tribunaux administratifs régionaux, dans le but d'optimiser et d'accélérer la procédure de sélection des juges et d'équilibrer leur charge de travail.

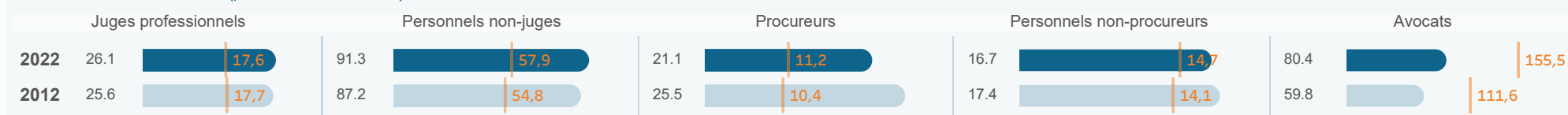
Efficacité - Disposition Time (jours)



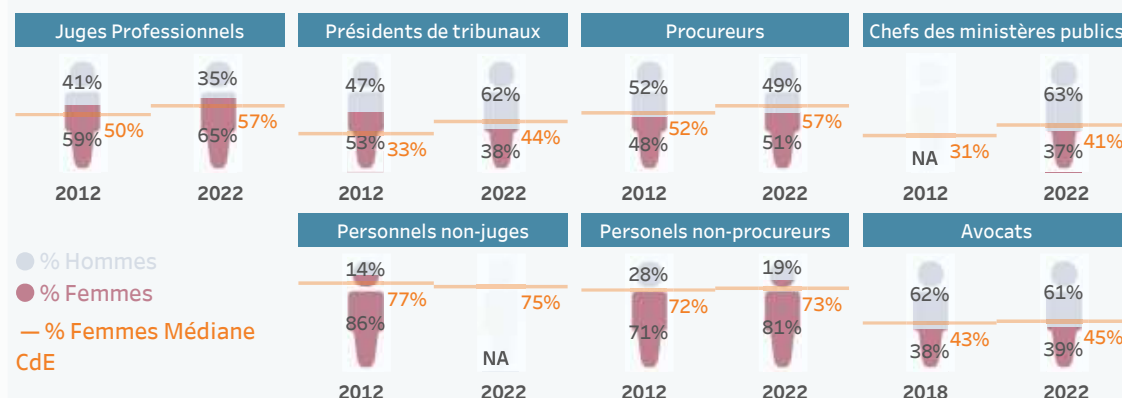
Efficacité : La 1ère instance est la plus efficace tandis que la justice administrative à double degré de juridiction est la plus rapide. En effet, le DT a diminué en matière administrative dans les deux instances. Plus spécifiquement, les affaires pénales de 2ème instance ont le DT le plus faible. Le DT des affaires civiles et commerciales contentieuses de 3ème instance a continué d'augmenter, atteignant la valeur la plus élevée de ces dix dernières années, dépassant largement la médiane européenne.

Les valeurs du DT sont supérieures aux médianes respectives du CdE uniquement en ce qui concerne la Cour suprême. En effet, en 2022, la durée plus longue des affaires en 3ème instance a également été influencée par le fait que tous les postes de juges à la Cour suprême n'avaient pas été pourvus.

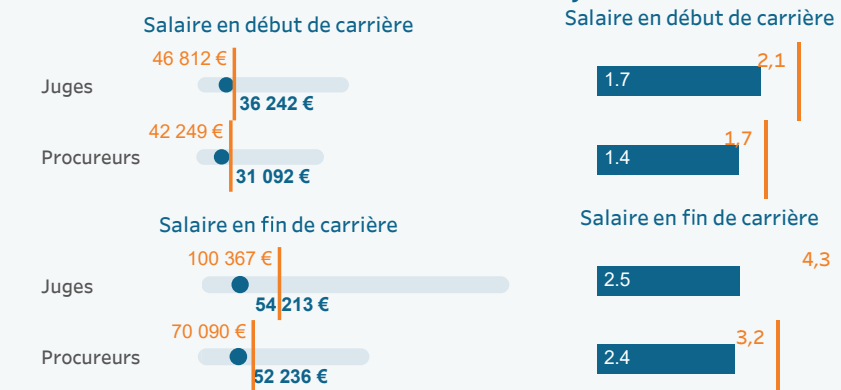
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



Égalité de genre



Salaires bruts absolus

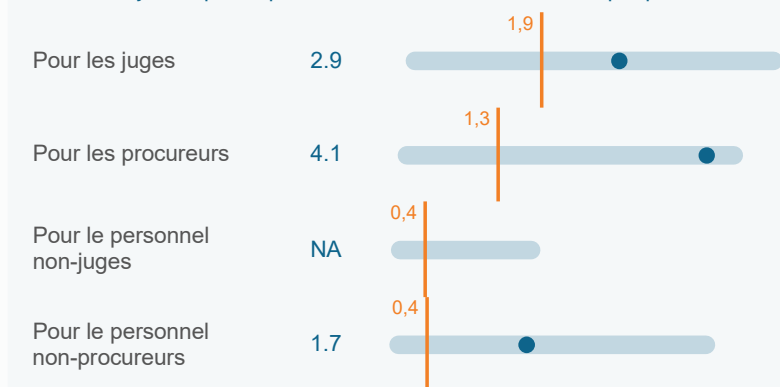


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

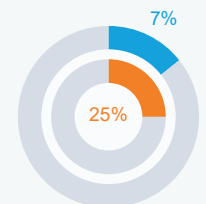


Formation des professionnels de la justice

Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*

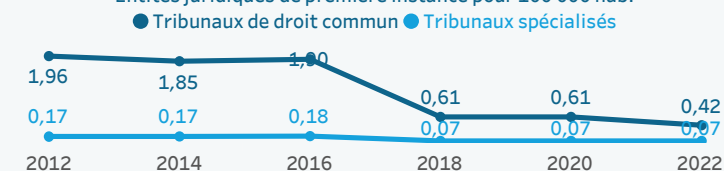


Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

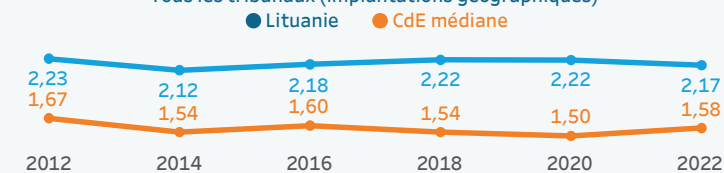


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● CdE Médiane

Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

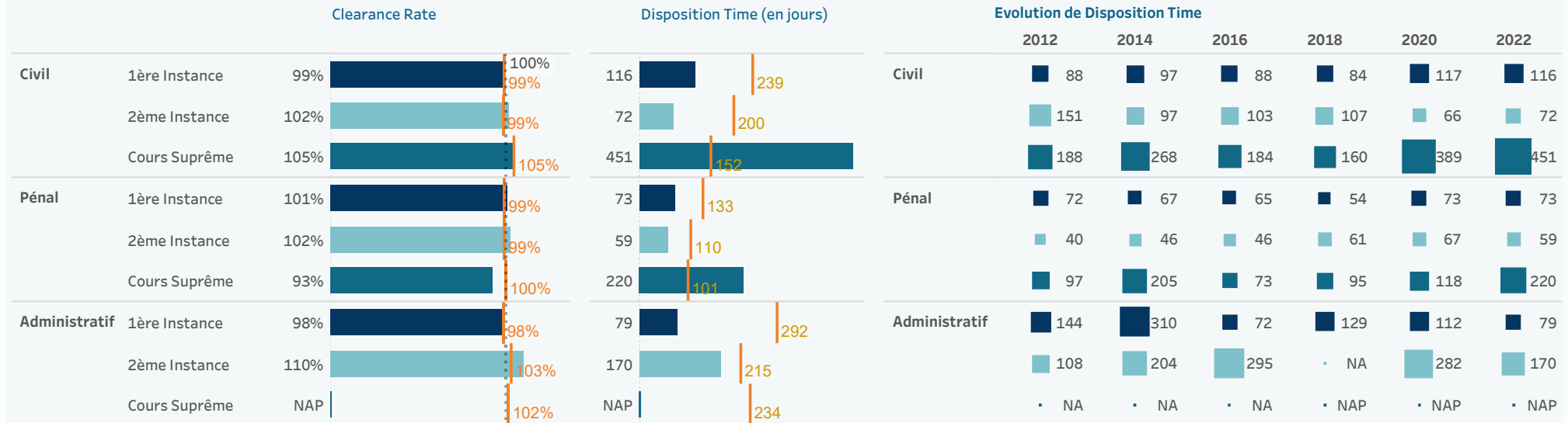
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

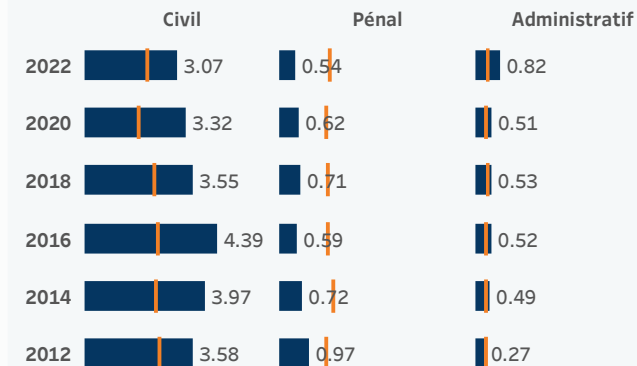
■ Lituanie
■ CdE Médiane

Instance
■ 1ère Instance
■ 2ème Instance
■ Cours Suprême

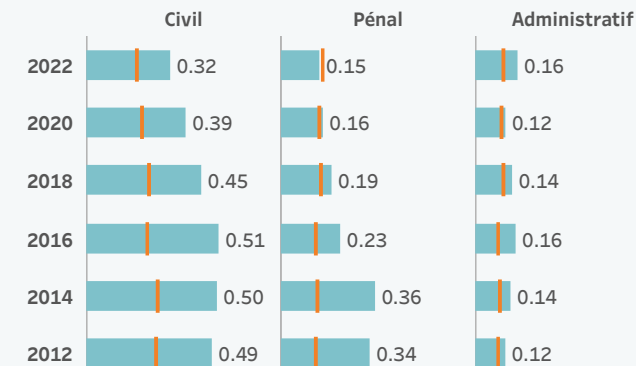


Affaires nouvelles

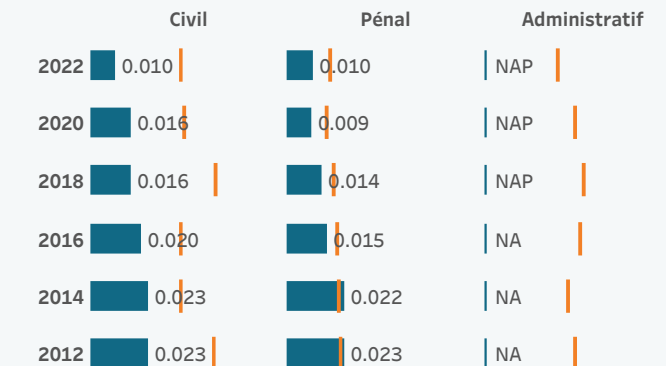
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

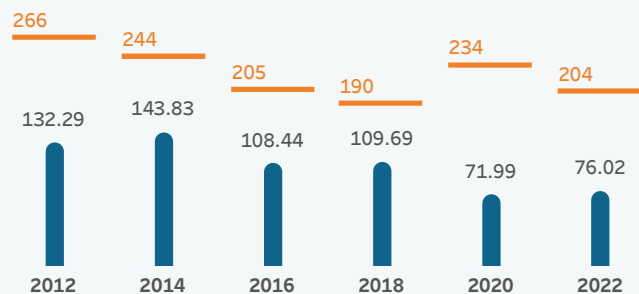


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence

45%

57%

Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur

NAP

5%

Affaires portées devant les tribunaux

55%

32%

Répartition des affaires classées en %

■ Lituanie

■ CdE Médiane

Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié

10%

38%

Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière

82%

35%

Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité

9%

12%

Classement pour d'autres raisons

0%

18%

Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

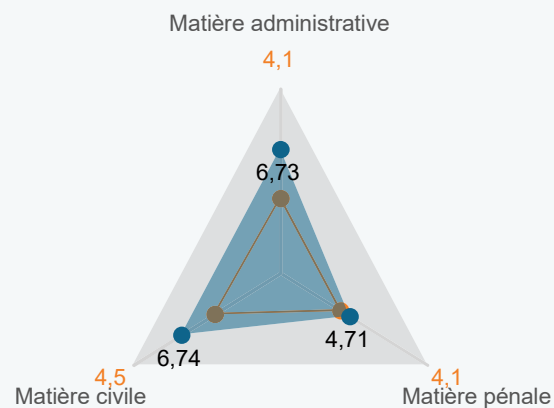
Indice de déploiement et d'utilisation des TIC

(de 0 à 10)

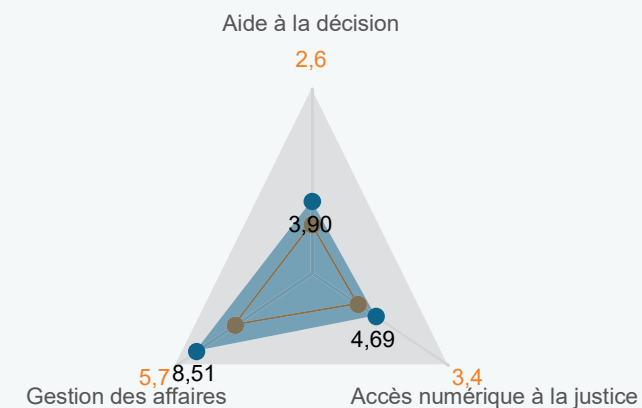
Taux de déploiement total : **6,10**Taux d'utilisation total : **5,40**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

<https://www.e-tar.lt><http://www.lrs.lt>

Jurisprudence des juridictions supérieures

<http://liteko.teismai.lt>

Informations sur le système judiciaire

<http://www.teismai.lt>